



Zone 1- Emprise terrestre d'environ 800 m<sup>2</sup>



1

Zone 2-Emprise terrestre d'environ 150 m<sup>2</sup>



2

Zone 5- Emprise terrestre d'environ 300 m<sup>2</sup>



5

Zone 4-Emprise plan d'eau 52m x 15m sur l'emprise de la zone de retournement



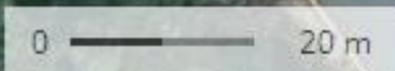
4

Zone 3-Emprise plan d'eau 45m x 15m + quai d'une largeur d'1m



3

Échelle 1 : 1 500



Zone 6- Emprise plan d'eau 250m x 5m

6

Zone de stationnement longue durée  
autorisée par la commune

